

Rémi PAPIN

Prestataire en ingénierie logicielle & DevOps

SIRET : 10390860400012 • contact@remi-papin.fr • Loué

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des prestations de services proposées par Rémi PAPIN, micro-entrepreneur (ci-après « le Prestataire »), à ses clients professionnels (B2B), ci-après désignés « le Client ».

Toute commande de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit contraire préalable.

Les CGV en vigueur sont celles transmises au Client lors de l'émission du devis ou consultables sur simple demande.

Article 2 – Prestations proposées

Le Prestataire propose notamment les services suivants :

- Développement logiciel et web (conception, développement, intégration d'applications et interfaces)
- DevOps et administration de serveurs (déploiement, CI/CD, gestion d'infrastructure, supervision)
- Conseil et audit technique
- Formation et accompagnement technique à destination de professionnels et de particuliers

Les prestations sont réalisées en régie (facturation au Taux Journalier Moyen – TJM) ou ponctuellement en mode forfait, selon les termes définis dans le devis.

Article 3 – Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable, établi gratuitement et valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

Le devis précise notamment : la nature et le périmètre de la mission, le TJM ou le prix forfaitaire, la durée estimée, les conditions de paiement et les éventuelles conditions particulières.

La commande est ferme et définitive à réception du devis signé avec la mention « Bon pour accord », accompagné, le cas échéant, de l'acompte prévu.

Toute modification de périmètre demandée par le Client après acceptation du devis fera l'objet d'un avenant écrit et pourra entraîner un ajustement du prix et/ou du planning.

Article 4 – Tarifs et facturation

4.1 – Tarifs

Les prestations en régie sont facturées au TJM défini dans le devis. Une journée correspond à 7 heures de travail effectif. Les demi-journées peuvent être facturées au prorata (3,5 h minimum).

Les frais annexes engagés dans le cadre de la mission (déplacements, hébergement, licences logicielles spécifiques) peuvent être refacturés au Client sur présentation de justificatifs, s'ils ont été préalablement acceptés.

4.2 – TVA

Le Prestataire bénéficie du régime de franchise en base de TVA prévu à l'article 293 B du Code général des impôts. La TVA n'est donc pas applicable. La mention « TVA non applicable, article 293 B du CGI » figure sur chaque facture.

4.3 – Facturation

Une facture est émise à l'issue de chaque période convenue (hebdomadaire, mensuelle, ou à la fin de la mission selon les modalités du devis). Pour les missions de plus d'un mois, la facturation est mensuelle et basée sur le nombre de jours réellement effectués.

Article 5 – Conditions de paiement

Sauf mention contraire dans le devis, les conditions de paiement sont les suivantes :

- Clients professionnels (B2B) : paiement à 30 jours date de facture
- Un acompte de 30 % du montant total peut être demandé à la commande

Le paiement s'effectue par virement bancaire (coordonnées indiquées sur la facture) ou par tout autre moyen convenu par écrit.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le lendemain de la date d'échéance :

- Des pénalités de retard au taux BCE + 10 points, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce
- Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € par facture impayée (clients professionnels uniquement, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce)

En cas de non-paiement persistant, le Prestataire se réserve le droit de suspendre immédiatement toute prestation en cours, sans préjudice de toute action en recouvrement.

Article 6 – Modalités d'exécution

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations avec diligence, selon les règles de l'art et les bonnes pratiques du secteur informatique.

Les missions en régie sont exécutées sur site chez le Client ou à distance, selon les modalités précisées dans le devis. Le Prestataire conserve son autonomie dans l'organisation de son travail.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire, dans les délais convenus, l'ensemble des informations, accès et ressources nécessaires à la bonne réalisation de la mission. Tout retard imputable au Client suspend les délais d'exécution du Prestataire et pourra entraîner un ajustement du planning et/ou des coûts.

Tout livrable est réputé accepté sans réserve dans un délai de 7 jours calendaires après livraison en l'absence de retour écrit motivé du Client.

Les demandes de modification ne correspondant pas au périmètre initial défini dans le devis feront l'objet d'un avenant et d'une facturation complémentaire.

Sauf mention contraire au devis, aucune maintenance corrective ou évolutive n'est incluse après livraison.

Le Client demeure responsable de la réalisation des sauvegardes de ses données et systèmes avant toute intervention du Prestataire.

Sauf engagement spécifique prévu au devis, le Prestataire n'est soumis à aucune obligation d'astreinte ou de disponibilité permanente.

Le Prestataire se réserve le droit de différer la livraison finale tant que l'intégralité des sommes dues n'a pas été réglée.

Article 7 – Obligations des parties

7.1 – Obligations du Prestataire

- Obligation de moyens : le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission
- Respecter la confidentialité des informations du Client
- Informer le Client de toute difficulté susceptible d'affecter le bon déroulement de la mission

7.2 – Obligations du Client

- Fournir les informations, accès et validations nécessaires en temps utile
 - Désigner un interlocuteur identifié pour le suivi de la mission
 - Régler les factures dans les délais convenus
 - S'interdire de contourner la relation contractuelle via un tiers dans le but d'éviter le règlement des prestations dues au Prestataire, pendant la durée de la mission et dans les 12 mois suivant sa fin
-

Article 8 – Propriété intellectuelle

Les livrables spécifiquement développés par le Prestataire dans le cadre d'une mission forfaitaire font l'objet d'une cession des droits patrimoniaux nécessaires à leur exploitation pour les usages prévus dans le cadre de la mission, après règlement intégral des sommes dues.

Dans le cadre d'une mission en régie, à défaut de stipulation contraire dans le contrat de mission, les droits patrimoniaux sur les développements spécifiquement réalisés sont cédés au Client après règlement intégral des sommes dues.

Le Prestataire conserve la propriété de ses outils, méthodes, frameworks, composants réutilisables, scripts, bibliothèques et savoir-faire développés antérieurement ou indépendamment de la mission. Le Client ne saurait revendiquer de droits sur ces éléments au titre du paiement des prestations. Le Prestataire demeure libre de réutiliser son savoir-faire, ses méthodes, concepts techniques et architectures génériques développés ou utilisés à l'occasion de la mission.

Le Client garantit disposer de tous les droits nécessaires sur les éléments qu'il fournit au Prestataire (données, contenus, logiciels tiers, etc.).

Article 9 – Confidentialité

Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles communiquées par le Client dans le cadre de la mission, et ce pendant la durée de la mission et dans les 3 ans suivant sa fin.

Sont considérées comme confidentielles toutes les informations désignées comme telles par le Client, ainsi que les données techniques, commerciales ou stratégiques dont la divulgation pourrait nuire au Client.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques ou obtenues légalement auprès d'un tiers.

Article 10 – Responsabilité et limitation

Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de la mission.

En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée au montant des sommes effectivement perçues au titre de la mission concernée.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages indirects (pertes de données, pertes d'exploitation, manque à gagner) résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des livrables.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des défaillances provenant de services tiers, infrastructures d'hébergement, fournisseurs cloud (AWS, GCP, OVH, etc.), APIs externes ou dépendances logicielles utilisées dans le cadre de la mission.

Le Client reste responsable des données qu'il confie au Prestataire et de leur conformité aux réglementations applicables (RGPD notamment).

Article 11 – Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de la relation commerciale, le Prestataire est susceptible de traiter des données personnelles du Client (nom, prénom, coordonnées, données de facturation). Ces données sont nécessaires à la gestion de la relation commerciale et à l'exécution des prestations.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur ses données, en adressant une demande à contact@remi-papin.fr.

Les données ne sont ni vendues ni cédées à des tiers sans consentement préalable.

Article 12 – Résiliation

Chaque partie peut mettre fin à la mission en régie en respectant un préavis de 15 jours calendaires, notifié par écrit (email avec accusé de réception ou lettre recommandée).

En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations, l'autre partie peut résilier la mission avec effet immédiat, après mise en demeure restée sans effet pendant 7 jours.

En cas de résiliation à l'initiative du Client, les prestations réalisées jusqu'à la date effective de résiliation restent dues et feront l'objet d'une facturation au prorata.

Article 13 – Force majeure

Aucune partie ne sera tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (catastrophe naturelle, pandémie, grève générale, défaillance des réseaux télécoms, etc.).

La partie touchée par un cas de force majeure en informe l'autre dans les meilleurs délais. Si la situation de force majeure se prolonge au-delà de 30 jours, chaque partie pourra résilier la mission sans indemnité.

Article 14 – Réversibilité et restitution des accès

À la fin de la mission, le Prestataire restitue au Client les accès, identifiants, documentations et éléments nécessaires à la continuité d'exploitation, sous réserve du complet paiement des sommes dues.

Article 15 – Environnements de production et interventions urgentes

Toute mise en production réalisée à la demande du Client est effectuée sous sa responsabilité, après validation préalable des environnements, sauvegardes et procédures de rollback.

Toute intervention demandée en urgence, en soirée, week-end ou jour férié pourra faire l'objet d'une majoration tarifaire définie au devis ou convenue par écrit entre les parties.

Article 16 – Sous-traitance

Le Prestataire peut faire appel à des sous-traitants présentant les compétences nécessaires à l'exécution de certaines prestations, sous sa responsabilité et dans le respect des obligations de confidentialité prévues aux présentes CGV.

Article 17 – Contestation des factures

Toute contestation relative à une facture devra être formulée par écrit dans un délai de 15 jours calendaires à compter de sa réception, sans que cela suspende l'obligation de paiement des sommes non contestées. Passé ce délai, la facture est réputée acceptée sans réserve.

Article 18 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire.

Pour les clients professionnels (B2B), à défaut de résolution amiable, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce du Mans, compétent au ressort du siège du Prestataire.

CGV établies le 9 mai 2026 – Version 1.0